

Projet TARCO

Révision globale et appropriée du TARMED et maintien de l'autonomie tarifaire

La FMH et les organisations représentées à la Chambre médicale ne contestent pas la nécessité de réviser la structure tarifaire ambulatoire TARMED introduite en 2004 au niveau national. Après le rejet d'une première proposition de révision lors de la votation générale de juin 2016 de tous ses membres, la FMH a donc lancé, avec une large approbation des organes de décision concernés, le projet de révision TARCO (**TARMED Consensus**) en janvier 2017 pour améliorer la structure tarifaire ats-tms préalablement rejetée.

Objectif du projet TARCO

La FMH assume de la même manière la défense des intérêts de ses membres et son rôle de partenaire tarifaire: dans un premier temps, il s'agit d'établir une structure tarifaire consensuelle, acceptée le plus largement possible au sein du corps médical. Le but du projet est d'aboutir à une structure appropriée, susceptible de recueillir la majorité, conforme à la loi et aux principes de l'économie d'entreprise. Les négociations avec les partenaires tarifaires débuteront dans un deuxième temps sur la base du résultat consolidé obtenu au sein du corps médical. Il s'agit de garantir ensemble l'autonomie tarifaire. Le projet TARCO ne traite pas les questions de la normalisation respectivement de la neutralité des coûts.

Contenu

Le projet TARCO se poursuit sur la base de la proposition de révision rejetée en juin 2016. Dans ce contexte et en concertation avec les sociétés de discipline, il se penche sur les améliorations suivantes:

- Pour la FMH, l'accent est mis sur les prestations ambulatoires des cabinets médicaux. La FMH tarifie la prestation médicale de l'ensemble des prestations ambulatoires, et ce aussi pour les prestations hospitalières purement ambulatoires
- Vérification des modèles de coûts, notamment la dotation en appareils et leur prix mais également les dotations en personnel
- Introduction d'une alternative au modèle actuel pour les valeurs intrinsèques
- Vérification des processus opératoires en anesthésie
- Vérification du chapitre de base (plus forte concentration / simplification des prestations)
- Vérification de la structure tarifaire – tous les principes ont-ils été appliqués de manière homogène?

Echéancier et organisation du projet

Un tarif médical acceptable ne peut être établi qu'en concertation avec les sociétés de discipline concernées. C'est pourquoi la FMH élabore la structure tarifaire chapitre après chapitre conjointement avec les sociétés concernées et a mis en place des groupes de projet avec des représentants des sociétés de discipline pour traiter les aspects génériques (p. ex. valeurs intrinsèques, processus opératoires).

Selon l'échéancier établi, les travaux internes de la FMH seront achevés fin 2017. A partir de l'automne 2017, les partenaires tarifaires seront successivement associés au projet TARCO. L'objectif de la FMH est de remettre en juin 2018, conjointement avec les partenaires tarifaires, une structure appropriée, conforme à la loi et aux principes de l'économie d'entreprise, susceptible de recueillir la majorité, pour approbation par le Conseil fédéral.